

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Convocation du 3 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le 9 novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,

Messieurs Thomas ALESSI Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Isabelle MORESI (Pouvoir donné à Jean-Marie LEYGONIE), Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS (Pouvoir donné à Karine BOUCHET)

Absent :

2020-64/ RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) POUR L'ANNÉE 2019 DU SERVICE DECHETS, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE

Rapporteur : M.BATALLA

VU le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment ses articles D224-1 à D2224-5,

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service Déchets 2019,

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement Collectif 2019,

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service SPANC (Assainissement Non Collectif) 2019,

Considérant que les rapports annuels sur le prix et la qualité doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération,

Considérant que ces rapports sont public et permettent d'informer les usagers du service,

Décision : Après avoir pris connaissance du rapport et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à :

➤ d'approuver la réception et la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) 2019 du service Déchets,

- d'approuver la réception et la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) 2019 du service Assainissement Collectif,
- d'approuver la réception et la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) 2019 du service Assainissement non Collectif.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,



Diogène BATAÏLLA